

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:*
The Phone House SA, Pully
2. *Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:*
N Tel Com GmbH, Zug
3. *Contrat de fusion du:* 14.09.2005
4. *Publication de la fusion:*
FOSC n° 194 du 06.10.2005
5. *Echéance de préavis des créances:* **07.01.2006**
6. *Adresse pour la déclaration des créances:*
The Phone House SA, chemin du Pré-de-la-Tour 7,
1009 Pully
7. *Indication: Les créanciers du sujet reprenant (mentionné au chiffre 1) peuvent produire leurs créances et exiger des sûretés conformément à l'art.25 Lfus.*
8. *Remarques:* Les créanciers du sujet reprenant peuvent annoncer leurs prétentions, pourvu que ces créances soient nées avant le 7 octobre 2005.
La fusion s'effectue avec effet rétroactif au 1 avril 2005.

M&L Meyer Lustenberger, Rechtsanwälte
8032 Zürich
(03066088)